



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil vingt trois, le 23 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 16 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, Mme Katia FRANCOIS, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;

M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure DHELLEMES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Sébastien DELMAS, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, Mme Pascale DRELON-BEC, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : M. Michel LHUILLERY (pouvoir à Mme Katia FRANCOIS), M. François COURTINE (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Brigitte FONTANGE (pouvoir à M Vincent CASSAGNES), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), M. Philippe LE REVEREND (pouvoir à Mme Dominique BRU)

Secrétaire de séance : Mme Katia FRANCOIS, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023.025 :

Objet : Tourisme – Adoption du règlement intérieur du camping

M. Philippe LETANG, adjoint, dit qu'il convient d'actualiser et d'adopter le règlement intérieur du camping municipal. Il en donne lecture aux conseillers.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de M. Philippe LETANG,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : APPROUVE le règlement intérieur du camping municipal ci-annexé avec tacite reconduction chaque année sauf modification nécessitant alors une approbation du Conseil municipal.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 19

Affiché le

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,**

